



**PRÉFET  
DE LA GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale de la Cohésion  
et des Populations**

Direction Politiques Sociales,  
Prévention et Inclusion

**ARRÊTÉ N° R03-2024-02-08-00002.**

**portant avis d'appel à projets pour la création de places en foyers jeunes travailleurs (FJT)**

**Le préfet de la Guyane**

- VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1 définissant les établissements et services sociaux et médico-sociaux, L.313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projet, L.313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations ;
- VU** les articles R. 313-1 à R.313-10-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** l'article 31 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové rétablissant la compétence des préfets de département en matière d'autorisation des foyers de jeunes travailleurs relevant du 10° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles;
- VU** le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n°2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux foyers de jeunes travailleurs ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- VU** le décret du 15 septembre 2021 portant nomination de M. Mathieu GATINEAU, conseiller référendaire à la cour des comptes, détaché en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la Guyane ;
- VU** l'arrêté n°R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;
- VU** l'arrêté n°R03-2023-08-23-00007 du 23 août 2023 portant délégation de signature à M. Mathieu GATINEAU, secrétaire général des services de l'État

**Sur proposition** du directeur général de la cohésion et des populations par intérim;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Un appel à projets est constitué au titre de l'année 2024 visant à autoriser la création de 50 à 100 nouvelles places en foyers jeunes travailleurs dans le département de la Guyane au 43 bis rue Gabriel Devèze à Cayenne.

### Article 2 :

L'avis d'appel à projets (annexe 1), le cahier des charges (annexe 2), la grille des critères de sélection (annexe 3) et le formulaire de présentation du projet (annexe 4) sont annexés au présent arrêté.

### Article 3 :

Le directeur général de la cohésion et des populations par intérim sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane.

Cayenne, le

09 FEV 2024

Le Préfet

The image shows the official seal of the Prefecture of Guyane, which is circular and contains the text 'PREFECTURE DE LA GUYANE' around the perimeter and a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Antoine Poussier'.

**Antoine POUSSIER**